



83^e SEMAINE FÉDÉRALE INTERNATIONALE DE CYCLOTOURISME



LOUDÉAC (22)

ROUTE DU 31 JUILLET AU 07 AOÛT **GRAVEL** DU 31 JUILLET AU 02 AOÛT
VTT VERTE TOUT-TERRAIN « CŒUR DE BREIZH » DU 3 AU 06 AOÛT

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

À lire avec attention avant de remplir très lisiblement votre bulletin d'inscription ci-après :

Seuls les licenciés de la Fédération française de cyclotourisme (FFCT), et les licenciés membres des associations de cyclotourisme étrangères pourront participer à la Semaine fédérale internationale de cyclotourisme (SF). **Possibilité de prendre directement la licence FFCT sur ce bulletin d'inscription ou une carte Découverte de la SF 2022, via le site de la Fédération.**

1 – Identification des participants

Licenciés FFCT et leur famille et les licenciés étrangers (ascendants, descendants, conjoints, concubins déclarés, pacsés, enfants et enfants sous tutelle).

Un contrôle strict des participants et des accompagnateurs sera effectué au village fédéral de la SF, sur les lieux d'hébergement fédéraux et aux points d'accueil. Tous les participants et accompagnateurs devront être inscrits sur le bulletin d'inscription afin de posséder un bracelet porté au poignet qui sera présenté obligatoirement à tous les contrôles. L'utilisation de vélos à assistance électrique (VAE) sur les circuits est autorisée conformément au règlement de la Fédération française de cyclotourisme et aux normes VAE actuelles. L'usage du vélo avec moteur thermique est strictement interdit. Les contrevenants seront exclus de l'organisation sans possibilité de remboursement.

Seuls les licenciés inscrits reçoivent les cartes de route et les plaques de cadre. Ces dernières sont obligatoirement fixées sur le vélo.

2 – Droits d'inscription en 2022

Les dossiers non conformes seront mis en litige, ce qui retardera l'inscription.

Le tarif préférentiel de 50 % s'applique aux seuls bénéficiaires de la **licence famille** : conjoint, concubin, pacsé licencié ou jeune de 18 à 25 ans résidant à la même adresse que le premier licencié (**saisie impérative correcte conforme à la licence de la Fédération (FFCT)**).

Une demande d'annulation **pour cas de force majeure dûment justifiée et formulée par écrit** sera recevable.

Les annulations formulées 15 jours avant la SF se verront appliquées une retenue pour frais administratifs.

L'appréciation du cas de force majeure reste de la compétence exclusive de la COSFIC 2022.

Pour les étrangers non licenciés FFCT, l'assurance rapatriement est obligatoire (ressortissants européen 18 €) autres pays non européens (24 €). Cette cotisation peut être remboursée en cas d'assurance rapatriement personnelle. Attestation à fournir.

3 – L'accueil des jeunes

L'accueil des jeunes se fera à l'Espace jeunes de 8 h 30 à 18 h. Le bulletin d'inscription « Jeunes » est à compléter pour chaque enfant et à joindre à votre dossier (parent ou tuteur). Ne pas oublier de renseigner le paragraphe B du bulletin individuel et familial.

4 – Hébergement Fédéral

Pour ceux qui souhaitent être hébergés ensemble, dès 2 personnes, **en hébergement fédéral, au camping fédéral, à l'hébergement collectif et chez l'habitant** regroupez vos dossiers d'inscription et **créer obligatoirement un groupe** (► page 3).

Demandez le nom du groupe de rattachement à votre responsable de groupe avant de vous inscrire.

✓ Pas de regroupement possible pour les personnes de différents hébergements entre elles.

✓ Pas de regroupement de personnes ne nécessitant pas des besoins électriques avec des personnes nécessitant des besoins électriques liés à des problèmes médicaux.

✓ Plus de regroupement possible **à partir du 01/06/2022.**

Précisez vos souhaits d'hébergement fédéral (camping fédéral, hébergement collectif, hébergement chez l'habitant) sur le bulletin d'inscription Internet ou par papier (► page 2). Nous ferons notre possible pour satisfaire votre demande.

Deux hébergements Camping fédéral CF1 et CF2 contigus sont situés à 1,5 km environ du village fédéral. Ils seront ouverts du **vendredi 29 juillet 2022 à 14 h au lundi 8 août 2022 11 h**. Les hébergements campings fédéraux provisoires sont des hébergements éphémères, à ce titre, ils ne peuvent proposer les mêmes prestations d'hébergement et de confort que les campings privés (emplacements sans électricité et sans eau). Des emplacements seront réservés pour les personnes en situation de handicap au plus près du bureau d'accueil et des sanitaires (demande et certificat médical à fournir) au **CF3 au village fédéral**.

Les hébergements collectifs : situés principalement en ville, les cyclotouristes dans ces collectifs prendront leurs petits déjeuners à la restauration du village fédéral. Pour les hébergements en dehors de Loudéac les cyclotouristes prendront leurs petits-déjeuners sur place. Les draps, couvertures ou couettes et traversins ne sont pas fournis. Un règlement intérieur de l'établissement sera affiché.

Les hébergements collectifs seront ouverts à partir du **samedi 30 juillet 2022 à 10 h au dimanche 7/08/2022 à 14 h**. Aucun accès ne sera possible ni accepté avant ces dates et heures définies. Les vélos entreposés dans des garages sécurisés devront être munis d'un antivol obligatoirement.

Dans toute la mesure du possible, un courriel (ou un courrier) vous précisera l'attribution de votre hébergement collectif.

L'hébergement chez l'habitant : une proposition d'hébergement chez l'habitant vous sera adressée suivant vos souhaits. Veuillez ne pas omettre **le règlement forfaitaire de 7 € par personne** pour participation aux frais induits par la recherche de logements. Aucun logement ne sera attribué sans réception du bulletin d'inscription dûment complété. Les hébergements chez l'habitant seront ouverts à partir du **samedi 30 juillet 2022 au dimanche 7 août** (à convenir avec le propriétaire hébergeur).

5 – Restauration

La restauration du soir et les petits déjeuners pourront être pris dans le chapiteau installé au village fédéral hippodrome de Loudéac. Pour faciliter le travail du traiteur, inscrivez-vous maintenant. **Les repas du pique-nique du jeudi 4 août 2022 ne se feront que sur réservation.**

6 – Excursions

Rappel : l'inscription à la Semaine fédérale est obligatoire pour participer aux excursions. Le nombre de places est limité.

La prestation comprend le transport, les visites avec les entrées et l'accompagnement par des guides.

Restauration : **repas tiré du sac à la charge du participant. Les bus partiront d'un espace commun situé au village fédéral.**

Pour des raisons de sécurité, les animaux ne sont pas admis (sauf chien d'assistance). Des chaussures et vêtements adaptés sont recommandés.

7 – Randonnées pédestres

Rappel : l'inscription à la Semaine fédérale est obligatoire pour participer aux randonnées pédestres. Le nombre d'inscrits est limité, il est préférable de vous inscrire dès maintenant. La prestation comprend le « transport » et l'encadrement. **Repas tiré du sac à la charge du participant.** Des vêtements adaptés et de bonnes chaussures de marche sont recommandés, les personnes qui ne seront pas correctement équipées seront refusées. Pour des raisons de sécurité, les animaux ne sont pas admis (sauf chien d'assistance).

8 – Cyclodécouvertes

Le nombre de places est limité, deux circuits sont proposés par jour. **Repas tiré du sac à la charge du participant.**

Les participants se rendront par leurs propres moyens au village fédéral. L'encadrement est assuré par des accompagnateurs et les visites sont comprises dans le prix.

9 – La soirée spectacle son et lumière à l'abbaye de Bon-Repos

Réservation obligatoire au moment de l'inscription (transport collectif en car compris dans le tarif) - Deux soirées prévues.

10 – Accusé de réception Important

Pour une inscription par courrier.

L'accusé de réception sera envoyé par le « Secrétariat inscriptions » après enregistrement de votre dossier complet comportant :

- le **bulletin d'inscription**, correctement rédigé et vérifié, accompagné, le cas échéant, du bulletin relatif aux jeunes,
- **mentionner** votre adresse électronique si vous en avez une,
- un **chèque** (à l'ordre de la COSFIC Loudéac 2022) du montant global des prestations et inscriptions,
- un **enveloppe timbrée au tarif en vigueur jusqu'à 20 g** avec votre nom et votre adresse pour envoi de l'accusé de réception.
- un **RIB ou IBAN** pour remboursement éventuel par virement.

Pour une inscription via Internet avec adresse électronique.

L'accusé de réception est envoyé par courriel dès que le dossier est complet. Le numéro de camping et d'emplacement vous sera communiqué avant votre arrivée.

Pour une inscription via internet, le règlement par carte bancaire est à privilégier : simplification, rapidité du traitement du dossier et bien sûr, sécurisation du paiement. Tout dossier incomplet ne pourra être traité, ce qui retardera votre inscription.

11 – Retrait des dossiers

- Le vendredi 29 juillet 2022 de 14 h à 21 h et le samedi 30 juillet de 8 h à 21 h.

1) Pour les participants, (hors hébergement camping fédéral CF1 et CF2) : retrait des dossiers au village fédéral (Hippodrome de Loudéac).

2) Pour les participants hébergés en camping fédéral (CF1 et CF2) – Retrait des dossiers au camping.

- Village Fédéral de Loudéac, à l'Hippodrome, parking limité (des parkings seront à disposition aux alentours).

12 - Sécurité

Les participants devront impérativement respecter le Code de la route en toutes circonstances et les consignes écrites et verbales des organisateurs et/ou de leurs représentants dûment accrédités. **Chaque participant devra obligatoirement avoir sur lui sa fiche d'identification** pour tout problème pouvant intervenir lors des randonnées. Le port du casque est vivement recommandé.

13 – Porte-monnaie électronique

Un mail d'information sera envoyé fin avril, pour charger le bracelet porte-monnaie électronique, vous-même, il vous suffira de créer votre compte sécurisé en allant sur le site : **weezevent.com** Vous pourrez y déposer la somme d'argent que vous souhaitez à tout moment y compris pendant la semaine.

Avantages : en gérant vous-même les mouvements financiers de votre compte, vous serez autonome pour la consommation mais également, pour récupérer intégralement votre solde à l'issue de la Semaine fédérale.

14- Responsabilité

La COSFIC décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation des vélos des participants, de leurs accessoires annexes, de leur porte-monnaie électronique. Elle n'assume aucune obligation de garde ni de conservation des biens.

La COSFIC met à disposition au village fédéral, sur l'hébergement de plein air et sur les hébergements collectifs, des parcs à vélos. Tous les vélos qui y seront placés restent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire. Il est recommandé aux participants de prendre toutes mesures empêchant le vol quand leur vélo n'est plus sous leur surveillance et de souscrire une assurance les garantissant contre le vol de matériel.

15- Respect des bénévoles

Toutes les Semaines fédérales reposent sur l'investissement et les bonnes volontés. Nos bénévoles doivent être respectés, encouragés en toutes circonstances. Pour que les Semaines fédérales perdurent dans la joie, le partage et la convivialité. Tout manquement pourra engendrer une exclusion, sans remboursement de la Semaine fédérale.

LIRE LE RÈGLEMENT DE LA SEMAINE FÉDÉRALE CI-DESSUS AVANT DE PASSER AUX PAGES SUIVANTES J'ai lu et j'accepte